



Rendez-vous Porte de Versailles

Salon de la  
**COPRO  
PRIÉTÉ**



**21-22 NOVEMBRE 2018**  
PARIS PORTE DE VERSAILLES



## Formations de l'ANCC au Salon de la copropriété

Porte de Versailles à Paris (Pavillon 6)

Nous organisons des formations sur notre stand

### Mercredi 21 novembre :

09h30 – 10h30 : Le Conseil syndical : instance clé de la copropriété ?

10h30 – 11h30 : Gardiens d'immeuble ou entreprise extérieure ?

11h30 – 12h30: Copropriété, ASL et union syndicale : des règles différentes

12h30 – 13h30 : Comment vérifier et baisser ses charges de copropriété ?

14h30 – 15h30 : Rénovation énergétique : quels processus techniques et juridiques

17h30 – 18h30 : Syndic bénévole et syndic professionnel

### Jeudi 22 novembre :

09h30 – 10h30 : Le compte séparé

10h30 – 11h30 : Comment vérifier les comptes en moins de 5 minutes

11h30 – 12h30 : Cahier des charges et règlement intérieur des ASL

12h30 – 13h30 : La copropriété en difficulté

14h30 – 15h30 : Travaux : Quels financements

16h30 – 17h00 : Le syndic et l'administrateur provisoire

Le nombre de places étant limité il est recommandé de réserver une place par retour de mail pour le créneau horaire.

### Immatriculation des copropriétés :

Les copropriétés qui n'auraient pas encore fait leur inscription sur le registre géré par l'ANAH ont jusqu' au 31 décembre 2018. Cette information ne concerne ni les ASL ni les AFUL, ni les AFUA.

## Nos prochaines formations sur toutes la France

	Objet de la formation	Dates	Lieux
Juridique*	Le changement de syndic	Octobre	Lundi 01 octobre 2018 à Marseille Mardi 02 octobre 2018 à Toulouse Jeudi 04 octobre 2018 à Rennes Lundi 08 octobre 2018 à Paris Mardi 09 octobre 2018 à Epinay Jeudi 12 octobre 2018 au Mans Vendredi 13 octobre 2018 à Nice Lundi 15 octobre 2018 à Chambéry Mardi 16 octobre 2018 à Grenoble (14h) Mardi 16 octobre 2018 à Lyon (18h) Lundi 22 octobre 2018 à Bordeaux
Compta*	Apprendre à lire et à contrôler les annexes comptables	Tous les samedis de 14h-16h Selon inscription	E. Allain

\*Tarif : Gratuit pour les adhérents, 30 € pour les non-adhérents

\*Tarif : Gratuit pour les adhérents, 70 € pour les non-adhérents

Inscription par mail à [ancc-allain@orange.fr](mailto:ancc-allain@orange.fr)

## Nos permanences en Région

### ✓ Bordeaux

Le 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois à 16h Athénée – Place St Christoly – Salle Médoc – 33000 Bordeaux.

### ✓ Chambéry

Le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois à 14h Maison des associations 67 rue St François de Sales - 73000 Chambéry.

### ✓ Epinay sur Seine

Le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 18h Maison des associations 7 rue Mulot – Epinay sur Seine.

### ✓ Grenoble

Le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 14h Maison des Associations - 6 rue Berthe de Boissieux - Grenoble.

### ✓ Le Mans

Le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 18h à 20h Maison des Associations, rue d'Arcole salle 3

### ✓ Marseille

Le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 14h à 17h Cité des associations, 93 la Canebière - 13001 Marseille

### ✓ Rennes

Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 14h à 17h Maison des associations 6 cours des Alliés - 35000 Rennes

### ✓ Toulouse

Le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois à 14h Maison des associations 3 Place Guy Hersant 31031 Toulouse

### ✓ Lyon

Le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 18h Maison des associations 28 rue Denfert Rochereau 69001 Lyon

Prochaines ouvertures Lille et Nantes

Permanence sans rendez-vous avec formation sur les thèmes de la dernière revue

Inscription : [contact@ancc.fr](mailto:contact@ancc.fr)

## Protocole de recouvrement

Afin de garantir une bonne gestion des impayés, il convient de faire adopter par l'assemblée générale un protocole de recouvrement qui s'imposera au syndic et aux copropriétaires.

*Exemple de protocole de l'ANCC*

### PROTOCOLE DE RECOUVREMENT Adresse de la copropriété

Afin d'assurer une trésorerie régulière au syndicat, nous adoptons les règles de recouvrement suivantes :

1 – Relance par courrier simple après le 1<sup>er</sup> appel impayé (cumul des 2 appels sur le même appel)

2 – Au bout de 2 appels impayés, mise en demeure de régulariser par courrier recommandé avec AR, aux frais exclusifs du copropriétaire.

3 – 3<sup>ème</sup> appel impayé, saisine du Tribunal d'Instance (moins de 10 000 €) par le syndic et sans avocat.

4 - Application d'un taux d'intérêt de 10 % aux sommes dues à compter de la mise en demeure.

5- En cas d'impossibilité de recouvrement par les voies précédentes, autorisation permanente est donnée au Syndic d'engager une procédure immobilière de saisie auprès du tribunal de grande instance

6- Le choix de l'avocat chargé de la saisie sera effectué en assemblée générale avec une mise en concurrence d'au moins trois propositions de conventions d'honoraires forfaitaires.

En cas de non respect par le Syndic de ce protocole, sa responsabilité sera engagée et les frais d'avocat nécessaires au règlement des impayés lui seront réclamés.

Pour rappel, la loi impose aux copropriétaires de régler leurs appels spontanément, conformément aux votes des budgets votés en AG c'est-à-dire dès le vote du budget et sans attendre les appels du syndic. Il est recommandé aux copropriétaires de mettre en place des virements permanents mensuels afin d'étaler la charge et de faciliter la gestion de l'immeuble.

### Votre profil nous intéresse !

Vous avez exercé en tant que **magistrat, assureur, huissier, notaire, ingénieur thermicien, ascensoriste, comptable** et vous êtes prêts à partager, en fonction de vos disponibilités et ponctuellement, vos connaissances avec d'autres adhérents de notre association ?

*Votre profil nous  
intéresse ! Écrivez-nous  
à*

[ancc-allain@orange.fr](mailto:ancc-allain@orange.fr)

Nous vous invitons également à nous indiquer les références des entreprises qui sont intervenues dans votre copropriété ou votre ASL et dont vous êtes satisfaits. En mutualisant ces informations, vous permettrez à nos adhérents proches de chez vous d'en bénéficier partout en France.

Émilie ALLAIN	06 85 11 10 23	<a href="mailto:ancc-allain@orange.fr">ancc-allain@orange.fr</a>
Nicolas LEBON	06 58 29 10 00	<a href="mailto:nicolas.lebon@avocat-conseil.fr">nicolas.lebon@avocat-conseil.fr</a>
Maïté GAMBIRASIO	06 22 56 78 82	<a href="mailto:mt.gambirasio@gmail.com">mt.gambirasio@gmail.com</a>
Guy LATOURNERIE	06 09 32 04 96	<a href="mailto:guy.latournerie@free.fr">guy.latournerie@free.fr</a>
Bruno ESTIENNE	06 74 96 57 57	<a href="mailto:estiennebrunorene@gmail.com">estiennebrunorene@gmail.com</a>
Renaud PEIRANI	06 07 51 87 39	<a href="mailto:renaud.peirani@gmail.com">renaud.peirani@gmail.com</a>